

Nombre de membres
en exercice: 38

Séance du lundi 23 juin 2025

Présents : 22

Votants: 27

Date de la convocation
16/06/2025

Date d'affichage
16/06/2025

Nombre de votes

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq à 18h30, le conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, s'est réuni à la Salle du Clos des Forges à Pavant, sous la présidence de CLOBOURSE Elisabeth.

Sont présents: LOISEAU Patricia, LEFRANC Nicolas, ARNOULET Martine, BEREAX Jean-Claude, IDELOT Jérémy, CLOBOURSE Elisabeth, PIERRE Nathalie, TREHEL Christian, CAGNET Chantal, MARCHAL Philippe, DEVRON Olivier, FRECHARD Blandine, DUCLOS Dominique, GUILLON Jean-Paul, LE TALLEC Christelle, PITTON-TERRIEN Michel, LLOANCY David, PITTANA Stéphane, VERLAGUET Christian, REGARD Elisabeth, MARY Brigitte, PLATEAUX Jean

Excusés: PLANSON Patricia

Elus avant donné pouvoir : RIVAILLER Régis représenté par ARNOULET Martine, RIBOULOT Marie-Christine représentée par BEREAX Jean-Claude, HENNEQUIN Sylviane représentée par DUCLOS Dominique, LEMOINE Alexandre représenté par MARY Brigitte, BOUCHE Sylvie représentée par PLATEAUX Jean

Le secrétariat a été assuré par : PLATEAUX Jean

Objet: Fixation des tarifs modulés pour le service enfance - DE 2025_041

Madame Arnoulet, Vice-Présidente en charge des finances rappelle aux conseillers communautaires que la CAF au travers du partenariat de la CTG, impose la mise en place d'une tarification modulée en fonction des ressources des tarifs périscolaire et ALSH.

Cette obligation, condition d'éligibilité à la prestation de service, doit être effective lors du renouvellement de notre CTG soit au plus tard au 31 décembre 2025.

Elle rappelle qu'une délibération d'engagement de mise en œuvre de la tarification modulée a été prise par le conseil communautaire le 24 février 2025 (DE_2025_015).

Madame Arnoulet précise que c'est une tarification qui prend en compte les ressources des familles pour assurer, à toutes, une accessibilité financière. Il appartient au gestionnaire de déterminer un barème de participation des familles, la CNAF n'imposant pas, à ce jour, de barème national. A noter que pour bénéficier de la PS ALSH, il ne peut y avoir de gratuité.

La CAF recommande vivement comme base de ressources le quotient familial (QF). En effet, celui-ci présente l'avantage de prendre en compte la typologie de la famille, notamment le nombre d'enfants, mais aussi l'ensemble des prestations sociales perçues. Il apparaît donc comme l'indicateur le plus équitable pour l'ensemble des familles. Madame Arnoulet fait savoir qu'une réunion en commission mixte finances et affaires sociales s'est tenue le 02 juin 2025 afin d'établir les grilles tarifaires.

Date de transmission de l'acte: 25/06/2025

Date de réception de l'AR: 25/06/2025

002-240200584-DE_2025_041-DE

A G E D I

La commission mixte propose de retenir la tarification modulée en fonction du quotient familial des familles et sur la base de 4 tranches.

Tranche A : 0 € à 400€ qui représente 5% des QF du territoire

Tranche B : 401€ à 700€ qui représente 17% des QF du territoire

Tranche C : 701€ à 900€ qui représente 18% des QF du territoire

Tranche D : 901€ et + qui représente 60% des QF du territoire

Elle garde les principes qui avaient été actés antérieurement, à savoir

- Maintenir le taux d'effort de la collectivité à 50%
- Les prix du repas et du goûter restent identiques au prix de facturation (pas d'application de modulation sur ces tarifs)

Elle propose d'appliquer une augmentation de 0.25 centimes par enfant avec une répartition ainsi modulée :

-12.50 % pour la tranche A (QF entre 0 et 400 €)

-6.25% pour la tranche B (QF entre 401 € et 700 €)

Maintien du tarif pour la tranche C (QF entre 701 € et 900 €)

+6.25 % pour la tranche D (QF 901 € et +)

Par conséquent, elle propose les grilles tarifaires suivantes à compter du 1^{er} septembre 2025

- Pour l'accueil périscolaire

Accueil périscolaire du matin	
Coefficient	Tarif par enfant
0 - 400	3.50 €
401 - 700	3.75 €
701 - 900	4.00 €
901 et +	4.25 €

Accueil périscolaire du soir			
Coefficient	Tarif par enfant		
	Encadrement	Goûter	Total
0 - 400	4.81 €	1.05 €	5.86 €
401 - 700	5.15 €	1.05 €	6.20 €
701 - 900	5.50 €	1.05 €	6.55 €
901 et +	5.75 €	1.05 €	6.80 €

Date de transmission de l'acte: 25/06/2025

Date de reception de l'AR: 25/06/2025

002-240200584-DE_2025_041-DE

A G E D I

Accueil périscolaire du midi	Domptin, Marigny en Orxois, Montreuil aux Lions, Villiers saint Denis		
Coefficient	Tarif par enfant		
	Encadrement	Repas	Total
0 - 400	3.54 €	3.40 €	6.94 €
401 - 700	3.80 €	3.40 €	7.20 €
701 - 900	4.05 €	3.40 €	7.45 €
901 et +	4.30 €	3.40 €	7.70 €

Accueil périscolaire du midi Saulchery			
Coefficient	Tarif par enfant		
	Encadrement	Repas	Total
0 - 400	4.46 €	3.40 €	7.86 €
401 - 700	4.78 €	3.40 €	8.18 €
701 - 900	5.10 €	3.40 €	8.50 €
901 et +	5.42 €	3.40 €	8.82 €

- Pour l'accueil des mercredis et vacances à la journée et demi-journée

Accueil du Mercredi/vacances - Journée Repas/Goûter			
Coefficient	Tarif par enfant par jour		
	Encadrement	Repas+Goûter	Total
0 - 400	9.63 €	4.45 €	14.08 €
401 - 700	10.31 €	4.45 €	14.76 €
701 - 900	11.00 €	4.45 €	15.45 €
901 et +	11.69 €	4.45 €	16.14 €

Accueil du Mercredi/vacances - Journée sans Repas/Goûter			
Coefficient	Tarif par enfant par jour		
	Encadrement	Repas +Goûter	Total
0 - 400	9.63 €		9.63 €
401 - 700	10.31 €		10.31 €
701 - 900	11.00 €		11.00 €
901 et +	11.69 €		11.69 €

Date de transmission de l'acte: 25/06/2025

Date de reception de l'AR: 25/06/2025

002-240200584-DE_2025_041-DE

A G E D I

Accueil du Mercredi/vacances - Demi-Journée sans Repas/Goûter			
Coefficient	Tarif par enfant par jour		
	Encadrement	Repas + Goûter	Total
0 - 400	5.82 €		5.82 €
401 - 700	6.23 €		6.23 €
701 - 900	6.65 €		6.65 €
901 et +	7.07 €		7.07 €

- Pour l'accueil des vacances à la semaine en journée complète ou en demi-journée

ALSH Semaine de 5 jours - Repas/Goûter			
Coefficient	Tarif par enfant / semaine complète		
	Encadrement	Repas+Goûter	Total
0 - 400	45.48 €	22.25 €	67.73 €
401 - 700	48.69 €	22.25 €	70.94 €
701 - 900	51.95 €	22.25 €	74.20 €
901 et +	55.20 €	22.25 €	77.45 €

ALSH Semaine de 5 jours - sans Repas/Goûter			
Coefficient	Tarif par enfant / semaine complète		
	Encadrement	Repas +Goûter	Total
0 - 400	46.23		46.23
401 - 700	49.53		49.53
701 - 900	52.83		52.83
901 et +	56.14		56.14

ALSH Semaine de 5 jours en demi-journée - sans Repas/Goûter			
Coefficient	Tarif par enfant / semaine complète		
	Encadrement	Repas + Goûter	Total
0 - 400	27.96		27.96
401 - 700	29.92		29.92
701 - 900	31.94		31.94
901 et --	33.96		33.96

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- FIXE les tarifs des accueils périscolaires, des mercredis et des vacances selon les grilles tarifaires précitées

Date de transmission de l'acte: 25/06/2025

Date de reception de l'AR: 25/06/2025

002-240200584-DE_2025_041-DE

A G E D I

- APPLIQUE en complément une réduction CAF pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 700 uniquement sur les tarifs des vacances de
 - * 4.80 € par jour avec repas et goûter
 - * 2.90 € par jour sans repas, ni goûter
 - * 1.60 € par demi-journée sans repas ni goûter
 - * 6.00 € par jour en séjour mini camps
- FIXE un tarif horaire de 15.00 €, par enfant, pour les familles qui viennent rechercher leurs enfants après 19 heures.
- AUTORISE la Présidente à mettre en œuvre cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre des délibérations, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
PLATEAUX Jean



Fait à Charly sur Marne, le 25.06.2025

La Présidente,
Elisabeth CLOBOURSE




Date de transmission de l'acte: 25/06/2025

Date de réception de l'AR: 25/06/2025

002-240200584-DE_2025_041-DE

A G E D I

